Monsieur Morel Yves le 27 04 2023.

Commissaire enquêteur

Enquête publique
Réalisée du 21 mars 2023 au 26 avril 2023 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SARL H2air pour l'exploitation du Parc éolien de des Potentilles constitué de quatre aérogénérateurs sur le territoire de la commune d'Autrêches (60).

Procès-verbal de synthèse des observations recueillies.

En application des dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement adressé à Monsieur Boris Fedotoff en charge du projet du Parc éolien des Potentilles pour la société H2air.

Monsieur,

Je vous remercie de m'adresser dans un délai maximum de 15 jours votre mémoire en réponse aux observations suivantes formulées sur le registre d'enquête de la commune d'Autrêches (60) ou par courriers adressés à mon attention à la mairie et, sur le registre numérique spécifique sur le site internet www.registredematfr/potentilles dédié à l'enquête (observations déposées par courriel ou directement sur le registre numérique).

Nous avons fait un point sur ces observations lors d'une réunion téléphonique le 27 avril 2023 et tout au long de l'enquête lors d'échanges téléphoniques.

Je reste bien entendu à votre disposition pour échanger avec vous sur l'ensemble des observations et du dossier.

Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 21 mars 2023 au 26 avril 2023 inclus soit pendant 37 jours consécutifs.

Déroulement des permanences

Elles se sont déroulées dans un climat serein.

Dans l'ensemble la participation du public particulièrement de la commune d'Autrêches et des 22 autres communes du périmètre de l'enquête a été très importante pendant les permanences et en dehors lors des heures d'ouverture de la mairie.

Les documents du dossier sur le site www.registredematfr ont été largement consultés. (160 téléchargements et 242 visionnages). Toutes les pièces du dossier ont été consultées plusieurs fois particulièrement le document émis par la Mrae et les documents concernant l'impact sur les paysages et le patrimoine et la biodiversité.

Les affichages de l'avis d'enquête prévus dans l'arrêté d'enquête dans les communes ont bien été mis en place. Ils ont été complétés par de nombreux affichages de l'avis d'enquête sur des chemins et des routes à proximité de l'implantation des éoliennes.

Personnes rencontrées et observations déposées sur le registre de la mairie d'Autrêches

- 81 observations avec ou sans pièce-jointe, plus de 100 visiteurs :
- Habitants d'Autrêches 58 observations toutes opposées au projet éolien dont un comité anti-éolien Autrêches
- Habitants des 22 communes du périmètre de 6 km : 17 observations opposées au projet éolien dont plusieurs associations et 1 favorable
- Habitants des autres communes de l'Oise et des Hauts de France : 5 opposées au projet (Le Président de la région des H D F, la Vice-Présidente de la région des H D F en charge de la ruralité, un sénateur de l'Oise, un député de l'Oise, la Communauté de communes des lisières de l'Oise, la directrice de la Fédération Française d'Equitation,)

  Globalement 99 % observations opposées au projet dont 93 % de la commune d'Autrêches et des 22 autres communes.

J'ai noté toutes les observations de 1 à 84 sur les 2 registres, j'ai ouvert un second registre faute de place sur le premier en utilisant un cahier fourni par la mairie dont j'ai paraphé les pages utilisées. 3 numéros des 84 observations n'ont pas été utilisés.

Les numéros des observations sont portées sur les pièces jointes correspondantes éventuelles.

Observations déposées sur le registre numérique (directement ou par courriel sur le site dédié de registre numérique).

Toutes les observations dont les pièces jointes éventuelles sont disponibles et téléchargeables sur le site dédié de Registredemat. Pour éviter des transferts de dossiers très lourds je ne les joints pas à ce PV.

- 127 observations avec ou sans pièce-jointe :
- Habitants d'Autrêches 30 observations toutes opposées au projet éolien dont un comité anti-éolien Autrêches
- Habitants des 22 communes du périmètre de 6 km : 34 observations opposées au projet éolien dont plusieurs associations
- Habitants des autres communes de l'Oise et des Hauts de France : 16 opposées au projet et 1 favorable
- Habitants d'autres communes ou anonymes : 41 opposées au projet et 5 favorables

  Globalement 121 observations opposées au projet soit 95 % dont 53 % de la commune d'Autrêches et des 22 autres communes.

  Les habitants de la commune d'Autrêches ont beaucoup participé à l'enquête et ont montré une forte mobilisation contre le projet éolien.

- Remarques : un petit % d'observations ont été déposées par des personnes à la fois sur le registre papier et sur le registre numérique sans que cela modifie ces % de manière significative.

- Les observations opposées très nombreuses au projet comprennent le plus souvent beaucoup de points notamment : l'aspect visuel de jour et de nuit, le bruit, la distance

par rapport aux maisons, les massifs bétons et la perte de terre agricole, l'insuffisance de rendement de l'ordre de 25 % et l'intermittence de production, l'impact sur le patrimoine architectural, l'impact sur le patrimoine paysager, l'impact important de chaque éolienne sur la biodiversité (oiseaux migrateurs, chiroptères, flore…), l'implantation dans une zone à éviter et non conforme aux objectifs et orientations locales et régionales (SRADETT…),la dévalorisation des biens immobiliers, l'impact sur la santé, la qualité de réception internet, le taux très élevé d'implantations d'éoliennes dans la région HDF, la sous-estimation des montants prévus pour le démantèlement.

- Un point spécifique à ce projet a été l'objet de nombreuses observations : la zone d'implantation des 4 éoliennes se situe directement sur des lignes de front de la guerre 14-18 où des corps de soldats sont encore enfouis dans le sol. Un dossier de demande de classement du site de cette région par l'Unesco est en cours d'étude. Le projet d'implantation des 4 éoliennes est au centre de la localisation de ce projet. L'Unesco est opposé en général à la présence d'éoliennes sur les sites mémoriels classés.

- Plusieurs associations, fédérations, communes, une communauté de communes, des élus ont déposé des observations défavorables au projet dont la Fédération Française d'Equitation.

Thèmes principaux abordés.

L'analyse des observations a permis de définir les principaux thèmes exprimés pendant l'enquête.

1) Environnement

a) Impact sur les paysages et le patrimoine : 123 observations

- Les photomontages ne sont pas suffisants et représentatifs car faits avant la chute des feuilles.
- Beaucoup d'observations et d'inquiétude sur le nombre d'éoliennes pouvant être implantées plus tard à proximité,
- Eoliennes trop hautes installées sur un plateau dominant toutes les communes voisines,
- L'implantation est située dans une zone où le développement et impossible (cartographie pour un développement maîtrisé de l'éolien synthèse s3, version 2020 département de l'Oise)

  Remarque du commissaire enquêteur :

  Je vous remercie d'apporter des réponses sur ces points

b) nuisances sonores et effets lumineux : 52 observations

Beaucoup d'observations et d'inquiétude sur les nuisances sonores. L'étude d'impact donne une incidence faible conforme à la réglementation pour le projet au niveau des habitations les plus proches. Mais après la mise en place de bridage selon des relevés prévus dans le dossier à la charge du porteur de projet.

Remarque du commissaire enquêteur :

Quelle sera la fréquence de relevés prévue au cours de la période d'exploitation ? Comment seront pris en compte et par quel porteur de projet les bridages nécessités par les installations de parcs voisins réalisés après la mise en mise en service du projet ?
Quel sera le type d'informations communiquées aux habitants et aux élus au cours des prochaines années si le projet est réalisé (relevés et mesures correctives) ?

- Incidences des infrasons.
  Des inquiétudes sur ce point.
  Remarque du commissaire enquêteur :

  Quels sont les risques pour les habitants les plus proches ?

c) Réception

- Impact réceptions TV, téléphonie ? Recours en cas de problèmes ?
  Quelques observations et des craintes sur ces points.
  Remarque du commissaire enquêteur :

  Quel sera l'impact pour les habitants des communes proches et les mesures correctives éventuelles ?

d) Impact sur la santé : 43 observations

- De nombreuses observations sur ce point déposées par les habitants des 23 communes reprenant notamment les effets liés à l'impact visuel, aux nuisances sonores relevés ci-dessus.

  Remarque du commissaire enquêteur :

  Je vous remercie d'apporter une réponse sur l'impact sur la santé correspondant à votre projet.

e) Impact sur la biodiversité : 89 observations dont 40 sur les chiroptères

- L'impact sur la biodiversité est préoccupant voir remarques de la MRAE sur la faune en général
- Les chiroptères : les 4 éoliennes seraient implantées dans une zone comportant de nombreuses carrières avec des km de galeries souterraines abritant des milliers de chiroptères en hivernage et après l'hivernage dont plusieurs espèces en voie de disparition. Des observations ont été déposées concernant des comptages faits notamment le 27 février 2022 dans des galeries à proximité immédiate du lieu d'implantation et des informations sur des carrières situées à proximité

non mentionnées dans l'étude d'impact. (Observation n°35 du registre papier, carrières Vassens, résultats publiés par le conservatoire d'espaces naturels des HdF)
Les mesures de bridage ont été jugées insuffisantes par la Mrae alors que l'étude d'impact semble sous-estimer la présence de chiroptères.

- L'impact sur les oiseaux nichant dans la zone d'implantation et les couloirs migratoires ont fait l'objet de nombreuses observations. Les mesures correctives semblent également insuffisantes.

.

Remarque du commissaire enquêteur :
Je vous remercie d'apporter des compléments éventuels sur l'impact sur la biodiversité notamment sur les espèces d'oiseaux relevés dans l'étude et sur les chiroptères. Et sur les mesures correctives que vous pourriez proposer.

Quel sera la fréquence des relevés d'impact envisagés au cours des prochaines années ?
Conséquence sur la production d'électricité (chute de rendement) ?

f) Impact sur les zones de combat de la guerre 14-18 : 52 observations

- La zone d'implantation des 4 éoliennes se situe directement sur des lignes de front de la guerre 14-18 où des corps de soldats sont encore enfouis dans le sol. Un dossier de demande de classement du site de cette région par l'Unesco est en cours d'étude. Le projet d'implantation des 4 éoliennes est au centre de la localisation de ce projet. L'Unesco est opposé en général à la présence d'éoliennes sur les sites mémoriels classés.
- Les observations déposées par le collectif « non aux éoliennes », des associations d'anciens combattants Soissonnais 14-18…, l'association Tracy environnement bien documentées montrent avec précision que l'implantation des massifs des 4 éoliennes est située sur des abris 1914-18, des plateformes pour mitrailleuses… Sans doute sur des galeries de carrières.

Remarque du commissaire enquêteur :
Je vous remercie de préciser comment vous pouvez éviter ou réduire les conséquences de ces impacts sur ce patrimoine mémoriel.

2) Foncier

a) Consommation de terres agricoles

- Observations sur la consommation de terres agricoles.
  Pour les éoliennes, les chemins d'accès et les postes de livraison.
  Remarque du commissaire enquêteur :
  La réduction est assez faible.
  A la fin de l'exploitation du parc les terres agricoles seront remises en état. Pour les massifs des éoliennes et les fondations le porteur de projet semble bien s'être engagé à enlever entièrement les massifs.
  L'enlèvement de la totalité des massifs hors pieux serait jugé satisfaisant pour le public

b) Dévalorisation du patrimoine : 43 observations

- Beaucoup de craintes dans les observations concernant la dévalorisation du patrimoine immobilier des habitants propriétaires de biens immobiliers dans les deux communes et dans une moindre mesure dans les communes voisines.... Dévalorisation du patrimoine foncier (biens immobiliers, revenus locatifs…).
-

  Remarque du commissaire enquêteur :
  Quelle sera l'ampleur de la dévalorisation du foncier ? Valeurs constatées près d'autres parcs ? Si oui, de quel ordre ? Des mesures compensatoires sont-elles possibles pour pallier cette éventuelle dévalorisation ? Y-a-t-il des exemples de solutions appliquées lors d'installation de projets éoliens ?

c) Impact sur le Centre Equestre Saint Victor à Autrêches : 5 observations dont l'observation n °57 déposée par les propriétaires exploitants du centre et celle de la Fédération Française d'Equitation.

Le centre équestre existe depuis de nombreuses années. Cela a toujours été un centre pionnier en France pour l'équithérapie et l'équitation adaptée notamment pour les personnes en situation de handicap.
Les deux exploitants Monsieur et Madame Caceres ont repris le centre en 2017 et ont particulièrement développé cette activité. Madame Caceres est diplômée pour les pratiquer. Chaque semaine ils accueillent une centaine de personnes en situation de handicap venant de la région de Compiègne, de Soissons, de Villers-Cotterêts et de Noyon.
Madame Caceres est psychomotricienne, équithérapeute et monitrice d'équitation.
Le centre a plusieurs activités :

- Equithérapie, équitation adaptée
- Equitation
- Ecurie de propriétaire
- Ferme pédagogique
- Gite à la ferme.

Les 4 éoliennes sont situées comme leur centre sur le plateau d'Autrêches à 900 m.
Les 3 parcours dont les deux utilisés pour l'équithérapie passent le long du lieu d'implantation des éoliennes à 100 et 150 m en bout de pales. Ce qui rend a priori le maintien de l'équithérapie inenvisageable.
Les 4 autres activités ne pourront pas a priori survirent à l'implantation des éoliennes. L'impact visuel, sonore… sera trop important.

Le porteur de projet n'a pas pris en compte dans son étude et le dossier l'existence de ce centre équestre.
L'activité économique et touristique de centre est importante pour la commune et sa notoriété comme souligné par Monsieur le Maire d'Autrêches dans une observation.

Remarque du commissaire enquêteur :
Je vous remercie d'apporter des éléments de réponse à ce problème humain, économique et touristique.

3) Principe environnemental du projet

a) Principe

Très peu d'observations favorables au projet sur l'impact positif pour l'environnement ont été déposées par des habitants des 23 communes :
L'intérêt de la production d'énergie éolienne pour pallier partiellement les problèmes d'entretien des réacteurs nucléaires pour de nombreuses années, l'augmentation annoncée des besoins d'électricité en France et la réduction des émissions de CO2.

Remarque du commissaire enquêteur :
Le projet s'inscrit dans l'ensemble des orientations de notre pays de mise en place d'installations productrices d'énergie dite renouvelable indispensable pour réduire les GES et préserver l'environnement.
Localement :
Des observations soulignent :

- Le non-respect des orientations de la zone non prévue pour des éoliennes (document préfecture 2020)
- L'orientation du SRADETT de la région Hauts-de-France signé en 2020 prévoit un plafonnement à 7824 Gwh dès 2021 (seuil atteint dès 2021) des capacités de production d'électricité éolienne et préconise l'arrêt correspondant de nouvelles implantations d'éoliennes. Le développement des autres énergies renouvelables est préconisé par la région considérant que leur impact est plus faible pour les paysages et les habitants et que la région est arrivée à un niveau de saturation d'éoliennes dans certaines parties de son territoire.
  Ce seuil est déjà dépassé avec les projets installés et autorisés et ceux en cours d'enquête publique dans la région.

Remarque du commissaire enquêteur :

Je vous remercie d'apporter des éléments de réponses sur l'ensemble de ces points.

b) Rendement

- Beaucoup d'observations émettent des réserves sur l'efficacité des projets éoliens dans l'équilibre du mix énergétique renouvelable : Lors des manques de vent, l'éolien est compensé par une énergie carbonée ; perte d'efficacité pour réduire les gaz à effets de serre entraînant une augmentation des prix de l'électricité qu'il faut acheter à des prix élevés parfois à l'étranger.
- Beaucoup d'observations de ce type sur le rendement réel de l'installation qui serait plus proche de 25 %.
- Plusieurs observations demandent de justifier le chiffre de rejet de CO2 de 21 000 T / an évités par le projet.
  Remarque du commissaire enquêteur :
  Quelle est la fourchette des rendements des parcs éoliens en France et de ceux détenus par votre groupe au cours des trois ou quatre dernières années ?
  Le bridage pour respecter le niveau sonore légal va diminuer le rendement. De combien ?
  Le bridage pour protéger les chiroptères va diminuer le rendement. De combien ?
  Je vous remercie de préciser les hypothèses et de donner la note de calcul justifiant le chiffre de 21 000 t de CO2 / an. Et de préciser quel serait le chiffre fondé sur le mixte énergie français et non européen.

4) Aspect financière du projet

a) Structure financière

Quelques interrogations sur la politique de la société H2air concernant l'avenir du parc en cas d'accord sur sa réalisation. Il semble que la plupart de vos réalisations sont vendues après la mise en service.

Remarque du commissaire enquêteur :

Je vous remercie de précise si cela est possible les orientations de votre société sur ce point.

b) Démantèlement

- Beaucoup d'inquiétude et d'observations sur ce point soulevé par les visiteurs sur le montant de la garantie financière constituée pour le démantèlement par aérogénérateur.

  Les visiteurs ne croient absolument pas aux conditions du démantèlement décrites dans le projet que ce soit sur :

- Le montant précisé dans le projet leur semble très sous-évalué.
- La qualité technique du démantèlement qui doit permettre de remettre le site à son état d'origine.

- Remarque du commissaire enquêteur :
  Je vous remercie d'apporter les précisions nécessaires sur ces différents points :
  Un budget détaillé de l'estimation du démantèlement avec les principaux postes (grutage, enlèvement des massifs et des fondations, manutentions de terre et de gravats, recyclage ou non des principaux équipements dont les pales, couts des filières d'évacuations des déchets…) permettrait de clarifier ce point.
  L'organisation mise en place pour éviter de polluer les sols lors du démontage (découpe des pales éventuelles…) également,
  De préciser le montant actualisé à ce jour de la garantie par éolienne selon les conditions décrites dans le projet.
  De préciser le principe de la réévaluation de ce montant pendant toute la durée de l'exploitation après la mise en service.
  De préciser qui prendra en charge l'éventuelle augmentation de cette garantie financière pendant la durée de l'exploitation si la société Parc éolien de l'Aronde des vents SARL n'est pas en situation de le faire ?

Yves Morel

Commissaire enquêteur

Le 27/04/2023